

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 54 (2007)

**Heft:** 3-4

**Artikel:** Diplôme "pour services rendus" pour action

**Autor:** Mathey, René

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-370573>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Plus de 40 participants pour prendre connaissance des nouveautés de la PCi.

membres, malgré les fusions de communes et la difficulté de recruter des membres dans la nouvelle protection civile rajeunie. La question des cotisations ne se pose pas, pour l'instant. Nous ne faisons que différer le problème dans le temps. Par contre, nous devrons nous poser la question de nos missions et de notre pérennité dans le cadre de la nouvelle protection de la population.

#### Le message du conseiller d'Etat

Dans sa brève allocution, Erwin Jutzet souhaitait tout d'abord informer l'assistance de sa participation récente à la conférence des directeurs cantonaux. A cette occasion, le président de l'USPC, le conseiller national Walter Donzé, a évoqué le projet d'une demande de financement de l'Union par les cantons, à raison de 3 à 4 centimes par habitant, en l'assortissant le cas échéant d'un plafonnement. On peut dire que les premières réactions ne sont pas défavorables.

En ce qui concerne plus précisément la protection civile fribourgeoise, Erwin Jutzet a estimé que le projet de la nouvelle loi devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Trois ordonnances sont prévues. Celles-ci devraient

préciser qu'un plafonnement des forces est envisagé. Le projet Polycom, bien avancé, devrait se faire pour 2010 ou 2011. Dans le programme de législature, il précise que l'accent sera mis sur les missions et la coordination des forces et moyens.

Comme on peut le constater, même s'il faut du temps, la restructuration porte ses fruits. Par exemple, la nouvelle structure compterait 3 cp d'intervention et 30 corps locaux. Actuellement, le canton peut comp-

ter sur quelque 2400 personnes astreintes. En revanche, la formation des astreints pose encore quelques problèmes qui pourraient se résoudre par l'engagement d'un instructeur supplémentaire. Enfin, dans le domaine de l'information, le canton souhaite mieux informer sur le rôle et les missions de la protection civile, notamment auprès des employeurs. Un accent tout particulier sera porté sur une amplification de la collaboration avec les partenaires. □

**De gauche à droite:**  
**J.-D. Chavaillaz,**  
**chef cantonal de la**  
**PCi et D. Papaux,**  
**chef du Service**  
**des affaires**  
**militaires et de la**  
**Protopop.**



PHOTOS: RM-INFO / CHEBRES

#### AG DE L'ASSOCIATION GENEVOISE DES ORGANISATIONS DE PROTECTION CIVILE (AGOPC)

## Diplôme «pour services rendus» pour *action*

Un peu plus de trente personnes se sont réunies à Meyrin, dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire de l'AGOPC. Cette assemblée a pour but principal de faire le point sur des problèmes très concrets, touchant la formation, le matériel, etc. exclusivement au profit des membres de la protection civile. Parmi les invités, on notait la présence de Philippe Wassmer, directeur de la Sécurité civile, et de Guy Progin, directeur adjoint.

#### RENÉ MATHEY

Chargée de dialoguer avec les autorités et le Service cantonal, l'AGOPC défend également les intérêts des membres, en tant que tels, de la protection civile. Elle fonctionne sur un système de représentants des commu-

nes genevoises. Cette association n'est pas membre de l'Union genevoise de partenaires de la sécurité (UGPS). On pourrait le regretter, surtout à une époque où la cantonalisation demande que tous les acteurs chargés, à un titre ou à un autre, de la protection de la

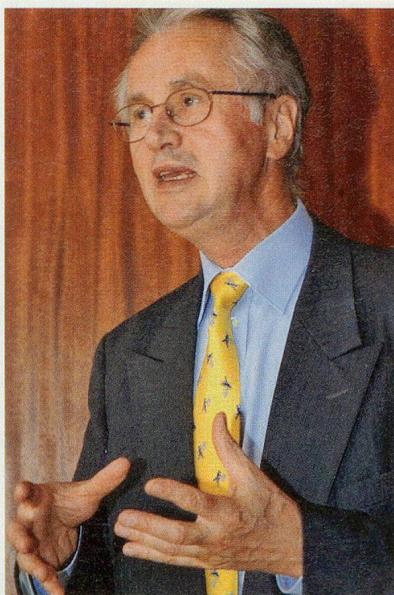
population regroupent leurs forces. Ceci, notamment face aux nouveaux défis et autres menaces qui pèsent sur notre société et qui exigeront, dans les années qui viennent, une collaboration sans faille de tous les acteurs en charge des aspects sécuritaires.

Précisons encore que le travail qui se fait dans l'AGOPC ne fait pas double emploi, bien au contraire, avec les objectifs poursuivis par l'UGPS. Sans compter que pratiquement tous ses membres sont des lecteurs assidus de notre revue *action*. A tel point d'ailleurs qu'en ayant appris la disparition de ce magazine (en

tout cas dans sa forme actuelle), l'AGOPC a décidé de récompenser ce périodique en lui décernant un diplôme pour «services rendus». Le soussigné en a été très touché et c'est peut-être aussi ce qui explique les quelques lignes ci-dessus.

### Rapport du président

En préambule à son rapport, Pierre-André Bise, président, souhaite rappeler les objectifs essentiels poursuivis par l'AGOPC: «L'association n'est pas un syndicat revendicateur, ni une amicale, mais une association de membres actifs de la protection civile dont je rappellerai les buts fixés dans l'article 2: a) Créer et maintenir un lien entre les organisations de protection civile; b) Travailler au développement et à l'uniformisation des méthodes d'intervention, d'instruction, de lutte contre les sinistres et les catastrophes ainsi que dans



**Jean-Claude Ducrot,  
maire de Meyrin.**



**Pierre-André Bise,  
président de  
l'AGOPC.**



**Philippe Wassmer, directeur de la sécurité civile, et Guy Progin, directeur adjoint.**

toutes les situations nécessitant une assistance à la population, des mesures de protection de leur bien ou du patrimoine.

Les années passent mais se ressemblent parfois... Lors de mon rapport en 2006, j'énumérais la situation sur l'avance des travaux de la mise en place de la réforme PCi XXI. Cette année je ne ferai pas cet inventaire, car il n'a pas changé, ou presque pas. Quel gâchis!»

Malgré ce constat un peu amer, Pierre-André Bise énonce les réalisations de 2006, comme par exemple: finaliser et signer la convention de mise à disposition du centre de formation de Richelien pour les cours de protection civile pour l'ensemble des organisations. Et de remarquer pourtant que le cahier des charges incombant à l'office communal ou intercommunal de protection civile établi en juillet 2005, remis pour approbation à la Direction de la Sécurité civile le 7 septembre 2005, est resté sans réponse jusqu'à ce



**Une assemblée attentive.**



**Une distinction pour le journal *action*.**

jour... Vu cette attitude, les commandants ont donc validé ce cahier des charges pour pouvoir le remettre aux autorités communales ou intercommunales.

En ce qui concerne la mise en place des FORE (Formation rapidement engageable), le cahier des charges, plus précisément les missions des FORE, n'ont pas été remises aux OPC/OPRC pour leur mise en œuvre, c'est l'AGOPC qui s'est penchée sur ce dossier et qui a établi le document «missions des formations rapidement engageables» afin que chaque organisation puisse mettre en place cette formation. D'autres points doivent encore être examinés, soit le traitement des moyens d'alarme, l'équipement ou le sujet brûlant du logiciel pour la gestion du personnel «GESPERS», dont l'AGOPC a exigé le report à une date ultérieure pour sa mise en exploitation.

Et de citer encore que les séances avec la Sécurité civile cantonale ont concerné la mise en place de la réforme PCi XXI, suite à la décision du Conseil d'Etat lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année dernière. Un groupe concernant le matériel a été mis sur pied et s'est réuni à deux reprises. Le résultat, selon le président, se résume en la présentation de beaux tableaux, mais pas encore de planification sur l'acquisition ou le remplacement du matériel ou de l'équipement.

#### **Autres affaires statutaires**

C'est par applaudissement que le président et son comité sont reconduits dans leurs fonctions. Le président propose d'augmenter les cotisations à 60 francs par délégué en lieu et place de 40 francs afin de couvrir l'investissement fait pour chaque OPC/OPRC concernant le système d'alarme AlaDis, investissement qui avoisinera tout de même les 17 000 francs.

Gérard Bourqui demande une explication concernant ce système d'alarme. Le président rappelle que ce système AlaDis a été choisi afin de permettre d'alarmer rapidement les formations. Le président explique que les frais de communication et l'abonnement seront à la charge des OPC/OPRC, mais pas l'achat de la licence qui sera pris à charge par l'AGOPC. Le président rappelle également qu'actuellement il n'existe pas de moyens d'entrer en matière sur le sujet.

Une longue discussion s'engage. Pour certains, il est nécessaire d'attendre une réponse pour alarmer les formations et que la Direction de la Sécurité civile n'a pas voulu prendre position, pour d'autres, leurs autorités respectives doivent être consultées afin d'obtenir un aval éventuel. Finalement les cotisations resteront en l'état pour 2007 mais l'augmentation pourra entrer en vigueur en 2008. Pour répondre aux différentes questions qui se posent encore au sujet de ce système d'alarme, le président propose de réunir une commission élargie avec la possibilité aux commandants de faire venir des gens de divers services communaux pouvant être intéressés.

Yves-Alain Mosimann apprécie la présence de MM. Wassmer et Progin, d'autant plus qu'il n'y a pas eu que des propos agréables à l'égard de la Sécurité civile. Il souhaite qu'à l'avenir s'instaure une autre forme de collaboration avec la Sécurité civile.

Pour sa part, Jean-Claude Ducrot, maire de Meyrin, fait un certain constat. On assiste dans ce canton à une réforme qui se met gentiment en route. On ne peut pas passer à côté de cette réforme. La protection civile est un élément évolutif. Il regrette que Genève soit en retard par rapport à la réforme. La collaboration qu'il y a entre le canton et les communes doit être beaucoup plus efficace.

Il précise aussi que les communes ne pourront pas prendre toutes les responsabilités.

Il doit y avoir de la part du canton un contrôle et des compétences que l'autorité politique n'est pas à même de faire. Il parle d'un rêve de collaboration pour une caserne commune entre Satigny et Meyrin. Le colonel Philippe Wassmer, le lieutenant-colonel Raymond Wicky et les deux commandants des compagnies de sapeurs-pompiers sont contactés. Une commande est faite à un expert extérieur du canton. Le rapport est tombé, aucune opposition de la part de la Sécurité civile et du SIS qui ont donné leur accord respectif. Mais il y a eu heurt du point de vue de l'élément humain. Satigny a acquis son tonne-pompe, Meyrin a acquis son tonne-pompe mais ces deux compagnies sont toujours à l'étroit. On ne pourra pas dans ce canton continuer à être cloisonné et à travailler chacun dans son petit coin. En conclusion, M. Ducrot ajoutera enfin que l'aspect technique est un élément mais l'aspect humain en est un autre. Il faut se mettre autour d'une table et mettre en avant les valeurs humaines.

Philippe Wassmer remercie l'AGOPC pour son invitation. Il précise que c'est une organisation solide. Elle échafaude un certain nombre d'actions. Il assure l'assemblée qu'il a relevé les quelques propositions faites dans le secteur SP XXI. Il précise encore qu'il a assisté la semaine passée aux rapports des chefs cantonaux. Ceux-ci montent au front par rapport au nombre maximum de 14 jours jugé trop peu élevé pour couvrir une année entière. Pour être concret, 30 jours ont été proposés. M. Wassmer pense que cela est nécessaire. Cette proposition a été faite également pour les cadres et non pas seulement les commandants.

M. Wassmer informe que les propriétaires peuvent désormais voir sur le site Internet de l'Etat au niveau de la géomatique s'ils doivent encore construire ou pas des abris. C'est aujourd'hui en vigueur mais cela n'a pas encore été annoncé officiellement.

Jean-Pierre Schnetz présente le montage que la Ville de Genève a fait lors de son intervention à Brienz, document qui passe en boucle actuellement au Musée d'histoire naturelle.

Pour clore l'assemblée, le président passe la parole à M. Joray de Swisscom pour une brève présentation du système d'alarme AlaDis. Il précise que le système des quittances ne fonctionne pas avec les autres opérateurs. □